



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
MERCREDI 28 septembre 2022  
Salle des Fêtes de Provence**

*A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public*

Présidence :  
**Monsieur Philippe Humbert**

Dans sa séance du 28 septembre 2022,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant  
que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e :**

- **d'accepter le préavis 03-2022** relatif au budget 2023 de l'ACRG tel que présenté, avec  
l'amendement suivant :

« La tarification du prix « pâturages » est augmentée de frs 1.83 à frs 2.83 le m3 au lieu de  
Frs 3.66 (soit environ frs 5'000 de moins).

Le poste 811.4351 « vente eau ACRG » est ramené à frs 708'000 et le poste 811.4800  
« Prélèvement sur fonds de réserve » porté à frs 197'900.

L'augmentation est ainsi :

- de frs 11.00 par habitant et frs 0,52 par m3 pour la consommation
- de frs 1.00 pour les pâturages et
- de frs 1.66 pour l'EIESP (frs 1.00 pour l'eau et frs 0.66 pour les infrastructures ».

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 28 septembre 2022

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES  
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président

Philippe Humbert

la Secrétaire

Virginie Lénart